



Attente à la pudeur que dit la loi ?

Par **Scarlett_80**, le **21/04/2018** à **10:19**

Bonjour,

Cela fait 4 soirs de suite, quand je rentre avec mon fils de l'école, il y a un couple garé sur le parking du supermarché que nous traversons pour rentrer chez nous (c'est un raccourci) qui se roulent des pelles à pleine bouche à l'arrière de l'un de leurs deux véhicules.

J'ai l'impression que ce sont des amants qui se retrouvent là vite fait le soir en douce, puisqu'ils viennent chacun avec leur voiture.

Ce ne sont pas des gamins mais des personnes de 40/50 ans.

Néanmoins leurs ébats avec la porte du kangoo ouverte me met hyper mal à l'aise quand je passe avec mon fils (et je ne suis pas la seule à passer par là à la sortie de l'école.)

Je ne trouve pas ce lieu approprié pour ce genre de manifestation affective.

Si un jour ça dégénère et qu'ils décident de dépasser le stade du roulage de pelle pour faire autre chose... ?

Que dit la loi ?

Est-ce que je peux solliciter la police municipale afin qu'il passe leur dire gentille de aller faire ça dans un lieu plus discret ?

Scarlett

Par **Lag0**, le **21/04/2018** à **11:29**

Bonjour,

En France, il n'est pas encore interdit de s'embrasser dans les lieux publics, contrairement à certains pays asiatiques et africains.

Chez nous, seule l'exhibition sexuelle est interdite :

Code pénal

[citation]Article 222-32

L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.[/citation]